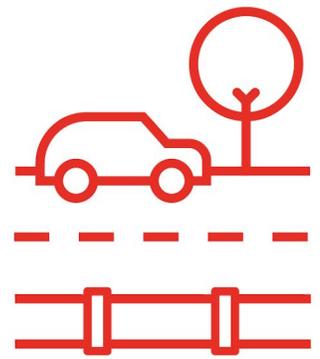


Bientôt dans votre quartier



De nouvelles infrastructures

Sur le boulevard Grande Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa ainsi que sur la rue Prieur, entre le boulevard Grande Allée et la rue Clark

Bonjour,

Au cours de l'été prochain, la Ville de Montréal procédera à des travaux d'infrastructures sur le boulevard Grande Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa. Ces interventions prendront aussi place sur la rue Prieur, entre le boulevard Grande Allée et la rue Clark.

Ces travaux débuteront cet été et se poursuivront jusqu'à l'année prochaine.

Les conduites d'égout et d'eau potable étant arrivées en fin de vie, il est devenu nécessaire de les remplacer pour éviter les risques de bris et de fuites pouvant causer des réparations d'urgence.

Une fois les opérations souterraines complétées, la rue et les trottoirs seront refaits tels qu'ils étaient avant les travaux.

Pour une meilleure qualité de vie

Grâce à ces travaux, vous profiterez d'infrastructures municipales plus performantes et d'un réseau routier sécuritaire et de qualité. La Ville ne prévoit aucune autre intervention majeure dans le secteur pour les dix prochaines années, hormis les travaux d'entretien usuels.

D'ailleurs, le terre-plein central sera réaménagé afin de le rendre plus sécuritaire et confortable autant pour les cyclistes et piétons que les automobilistes. Notez que les espaces de stationnement seront préservés de part et d'autre de la rue.

Les travaux

- Retirer l'asphalte, la fondation (couche de graviers compactés sous l'asphalte) et excaver.
- Remplacer ou réhabiliter dans certains cas les conduites d'égout et d'eau potable.
- Remettre à l'état d'origine la rue et les trottoirs.

Une coupe d'arbres peut être nécessaire dans le cadre d'un chantier de construction si leur survie est compromise et qu'il n'est pas possible de les transplanter. Les arbres abattus seront toutefois revalorisés et de nouveaux seront plantés.

Avant le début des interventions, vous recevrez un avis pour vous informer du déroulement des travaux et de leurs impacts sur la circulation, l'accès aux trottoirs et aux bâtiments, la collecte des déchets et le recyclage, le stationnement sur rue, le transport en commun, etc.

Toute l'équipe de projet a conscience que ces travaux pourraient vous causer certains désagréments, surtout si vous êtes plus souvent à votre domicile durant la journée en raison de la pandémie. Nous nous efforcerons d'en réduire les impacts autant que possible et vous remercions pour votre patience et votre précieuse collaboration.

LE SAVIEZ-VOUS?

- Les cycles de gel-dégel ont un impact important sur nos infrastructures souterraines. Au printemps, la fonte de la neige augmente la quantité d'eau qui s'infiltré dans le sol, ce qui affaiblit les matériaux sous nos routes et cause des dommages aux conduites et aux installations souterraines. À titre préventif, des travaux d'entretien sont réalisés tout au long de l'année.
- La **réhabilitation par technique de gainage**, qui consiste à insérer une gaine à l'intérieur de la conduite, prolonge la durée de vie de la conduite d'une cinquantaine d'années.

Cette technique est avantageuse, car il n'est pas nécessaire d'excaver complètement la chaussée pour la réaliser. Cela se traduit par un chantier moins étendu, une réalisation des travaux et une remise en état du domaine public dans de meilleurs délais; cela minimise considérablement les impacts sur la circulation et les désagréments occasionnés par les travaux.

Remplacement d'entrées d'eau en plomb dans la zone des travaux uniquement

Une entrée d'eau potable comprend deux portions : une portion publique et une portion privée. Pendant les travaux, la Ville remplacera la partie publique dont elle est responsable et la partie privée si elle est toujours en plomb. Si la portion privée de l'entrée d'eau est en plomb, la nouvelle réglementation 20-030 de la Ville rend son remplacement obligatoire. Les propriétaires concernés ont déjà reçu des communications à ce sujet et seront contactés par l'entrepreneur, s'il y a lieu.

Pour en connaître davantage sur le nouveau règlement ainsi que sur les obligations du propriétaire et de l'entrepreneur, visitez le **ville.montreal.qc.ca/plomb**, sous *Publications dans la colonne de droite*.

Toutes les entrées d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour en savoir plus, consultez le **ville.montreal.qc.ca/plomb**. Vous y trouverez les renseignements pour reconnaître une entrée d'eau en plomb et la carte en ligne pour savoir si le bâtiment que vous habitez est touché.

Renseignements :

 514 872-3777

 montreal.ca

 info-travaux@ville.montreal.qc.ca